



DESTINATAIRES

Estimateurs et apprentis estimateurs qualifiés par le GAA

Exploitants d'une firme d'estimation

Responsables de l'estimation automobile

Responsables des sinistres automobiles

Responsables de la qualification des estimateurs

Sous-comité technique en estimation automobile

Sous-comité technique en estimation aux véhicules et équipements lourds

RENSEIGNEMENTS

DANIEL RODRIGUE
Contrôleur de la qualité
(véhicules lourds)
poste 2298
d.rodrigue@gaa.qc.ca

Groupeement des assureurs automobiles
1981, avenue McGill College
Bureau 620
Montréal (Québec) H3A 2Y1
514 288-1537
infozone.gaa.qc.ca

Le présent bulletin et toute pièce jointe ne doivent pas être considérés ni utilisés comme avis juridique. Ils sont destinés à l'usage exclusif des membres du GAA et/ou des destinataires mentionnés en titre et ne peuvent être reproduits ou distribués sans le consentement écrit du GAA.



Véhicules de type Hino ou récréatifs (VR) de classe A SAVIEZ-VOUS QUE...

1

Les véhicules de type Hino ou VR de classe A sont originellement peints avec de la peinture automobile

Advenant un sinistre impliquant un tel véhicule et ayant toujours sa peinture d'origine, le taux horaire « deux étapes » en vigueur chez l'assureur devra être utilisé au moment de la rédaction de l'estimation.

IMPORTANT : Pour l'application du vernis et de l'agencement, c'est à la section « Peinture » du Guide sur l'estimation des dommages aux véhicules et équipements lourds qu'il faut se référer.

2

Certaines pièces de remplacement des véhicules Hino peuvent être commandées déjà peintes de la bonne couleur par le fabricant

Avant d'accorder du temps de main-d'œuvre pour la repeinte de ces pièces, une vérification auprès du fournisseur est toujours nécessaire.

Rappelons que l'estimateur ne doit pas remplacer de pièces qui peuvent être économiquement et convenablement réparées. Il doit donner priorité à la réparation dans tous les cas tel qu'indiqué dans la rubrique « RÉPARATION OU REMPLACEMENT » de la section « DIRECTIVES ET PROCÉDURES » du Guide sur l'estimation des dommages aux véhicules et équipements lourds.

Consultez :

ESTIMATION
24 sur 24





Automobile Appraisal & Repair

Replaces Bulletin
ATE G2015-03

August 25, 2020 | GAA Bulletin No. ERA G2020-06 | Automobile Appraisal Division

RECIPIENTS

GAA Qualified Appraisers and Apprentice Appraisers
Operators of Appraising Firm
Automobile Appraisal Officers
Automobile Claims Officers
Appraisers Qualification Officers
Automobile Appraisal Technical Sub-Committee
Heavy Vehicles and Equipment Appraisal Technical Sub-Committee

FOR INFORMATION

DANIEL RODRIGUE
Quality Controller, Heavy Vehicles
ext. 2298
drodrique@gaa.qc.ca

Groupe ment des assureurs automobiles
1981 McGill College Avenue
Suite 620
Montreal, Quebec, H3A 2Y1
514 288-1537
infozone.gaa.qc.ca

This bulletin and any attachments transmitted with it are not to be considered or used as a legal opinion. They are solely for the use of the GAA members and individuals to whom they are addressed and may not be reproduced or distributed without the written consent of the GAA.



Hino or Motorized recreational vehicles (RV), class A DID YOU KNOW THAT...

1 The original paint on Hino or RV class A is automobile paint

In the event of a loss involving such a vehicle that still has its original paint, the hourly “two-stage” refinish insurer’s rate must be used for the appraisal.

IMPORTANT : For the clear and matching application, refer to the “Paint” section of the Damage Appraisal Guide for Heavy Vehicles and Equipment.

2 Some Hino or RV class A replacement parts can be ordered form the manufacturer already painted in the right colour

You must first check with the supplier before allocating labour time for refinish these parts.

Note that the appraiser must not replace parts that can be economically and satisfactorily repaired. Priority should always be given to repairing parts as indicated under the heading “REPAIR OR REPLACEMENT” in the section “GUIDELINES AND PROCEDURES” of the Damage Appraisal Guide for Heavy Vehicles and Equipment.

Visit:

**APPRAISAL
24/24**

